

Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu

Dossier : 6211-06-110

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 14 septembre au 29 octobre 2005

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère des Transports a pris fin le 29 octobre 2005. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 septembre 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 14 septembre au 29 octobre 2005, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet du ministère des Transports (MTQ) consisterait à compléter le lien autoroutier entre l'*Interstate 89*, accessible au sud de la frontière américaine, et le tronçon actuel de l'autoroute 35 qui se termine à l'est de la rivière Richelieu, sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. L'autoroute projetée, d'une longueur totale de 38 kilomètres, traverserait 33 kilomètres en milieu rural et chevaucherait, sur 5 kilomètres, la route 133 qui est le lien routier actuellement utilisé entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu. Le tracé comprendrait deux chaussées à deux voies chacune, séparées par un terre-plein central d'une largeur de 26 mètres et sans accès autres qu'aux échangeurs, entre la municipalité de Saint-Armand au sud et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au nord. Le projet serait construit en grande partie dans une emprise que possède déjà le MTQ et nécessiterait la construction, en plus des cinq échangeurs prévus à proximité des noyaux urbains, de sept ponts d'étagements et d'un pont au-dessus de la rivière aux Brochets. Le coût de construction du projet est évalué à 250 millions de dollars et les travaux seraient réalisés en quatre phases s'échelonnant de 2006 à 2011.

(Extrait du communiqué émis le 14 septembre 2005)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

Les impacts du projet

Milieu humain

- La qualité de vie et le niveau de bruit ;
- L'augmentation de la circulation appréhendée ;
- Les expropriations et leurs conséquences, entre autres, sur les fermes agricoles de la région ;
- La perte d'accès pour certaines propriétés ;
- La présence de puits de surface contenant de l'eau potable à proximité de l'autoroute.

Milieu naturel

- La possibilité que la quantité d'eau supplémentaire envoyée dans les cours d'eau situés en milieu agricole augmente la sédimentation et l'érosion (gestion du bassin versant) ;
- L'impact du projet sur le drainage des terres et les mesures de mitigation qui seront employées ;
- La possibilité de formation d'embâcles causée par l'installation d'un pont sur la rivière aux Brochets ;

- La perte de superficies boisées ;
- La présence d'espèces végétales à statut particulier.

Les éléments du projet

- La justification du projet : une amélioration de la route 133 pourrait-elle permettre d'éviter la construction d'une autoroute ;
- Le début des travaux au milieu du tracé proposé par le promoteur ;
- La largeur de l'emprise plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- L'amplitude des bretelles d'accès ;
- La pertinence des échangeurs.

Le tracé

- La proposition d'autres tracés non considérée par le promoteur, afin de limiter l'expropriation de terres de bonne qualité ;
- La mise en doute du tracé retenu à la faveur du tracé initial proposé par le promoteur le long du pipeline à Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River ;
- Les autres tracés proposés par le promoteur qui n'ont pas été considérés dans l'étude d'impact.

Les autres préoccupations

- Le transport des marchandises durant les travaux de construction ;
- Les expropriations de terres agricoles déjà effectuées le long du tracé initial ;
- Les superficies à restituer le long du tracé retenu par le promoteur ;
- La traverse du pipeline par l'autoroute ;
- L'augmentation des difficultés pour traverser la route 133 avec la machinerie agricole ;
- L'inflation des coûts de construction du projet avec les années ;
- La destruction et la compensation des superficies de terre semées causée par les travaux d'arpentages déjà exécutés sur l'emprise ;
- L'accessibilité fournie aux véhicules tout-terrains aux terres et aux récoltes liée à l'ouverture de sentiers pour les travaux d'arpentages ;
- L'absence d'entretien de l'emprise par le promoteur ;
- Le permis de défrichement pour récupérer les superficies cultivables perdues ;
- Le paiement de taxes par les agriculteurs sur des superficies de terre appartenant au promoteur ;
- Les possibilités de réaliser le projet même s'il y a des problèmes pour un tronçon ;
- L'entretien des infrastructures municipales et le transport lourd lors de la construction.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Adélar-Berger	180, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu
Hôtel de ville de Saint-Armand	444, chemin Bradley, Saint-Armand

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Le mercredi 21 septembre 2005	<i>Le Soleil</i>	
Le mercredi 21 septembre 2005	<i>La Presse</i>	
Le mercredi 21 septembre 2005		<i>Le Canada Français</i>
Le mercredi 28 septembre 2005		<i>Le Canada Français</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes municipaux ou citoyens	
14 septembre Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Montréal métropolitain	313	Site du BAPE
26 septembre 2005 Annonce du changement de date et de lieu de la séance publique d'information du BAPE	Montréal métropolitain	313	Site du BAPE
5 octobre 2005 Rappel de la séance d'information	Montréal métropolitain	-	-

La séance d'information

Date	5 octobre 2005, 19 h 30
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Sylvie Mondor, analyste
Promoteur	M. Bernard Caron, directeur régional, ministère des Transports ; M. Bernard McCann, urbaniste, ministère des Transports ; D'autres représentants du ministère des Transports étaient sur place pour répondre à des questions d'ordre plus technique.
Assistance	140 personnes
Durée	3 h 30

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite. Ces échanges avaient pour objectifs d'expliquer le processus de la période d'information et de consultation publiques du BAPE.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée pendant toute la durée de la période d'information et de consultation publiques portant sur le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce sont surtout des médias de la région de la Montérégie qui ont couvert la période d'information et de consultation publiques, c'est-à-dire les hebdomadaires *L'Avenir et Des Rivières*, *Le Canada Français* et *La Terre de Chez Nous* ainsi que les médias électroniques le *Bulletin Brome-Missisquoi*, *La Vie Rurale* et *Le Sorel-Tracy Magazine*.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias. De plus le changement de date et d'endroit de la séance d'information a aussi été un élément couvert par les médias de la région.

Québec, le 31 octobre 2005



Catherine Roberge, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication et Sylvie Mondor, analyste